CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD
conseil.communal@levaud.ch

Rapport de la Commission ad hoc

Préavis municipal N°40/2026 :
Demande d'un crédit de réalisation – aménagement de la crèche – Chrisinet II

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Notre commission s'est réunie en date du 16 mars 2026, conjointement avec la Commission des Finances, en présence de Messieurs Nicolas Beck et Sébastien Meylan, municipaux et de Madame Sandy Werder, adjointe de direction de la Crèche-garderie « O comme 3 pommes ». La rencontre a eu lieu dans les bâtiments de la crèche afin de nous exposer le préavis municipal N° 40/2026 et nous faire visiter les lieux.

Notre commission a également siégé le 18 mars 2026 pour débattre du projet et rédiger ce rapport.

Objet du préavis

Le préavis municipal propose l'octroi d'un crédit de 400 000 CHF destiné à financer :

- Le réaménagement des locaux actuels de la crèche afin de répondre aux normes exigées par le Service Cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE) : optimisation des espaces de vie, amélioration de la sécurité des enfants, mise aux normes des hauteurs de poignées de porte, garde-corps des balcons, sécurisation des fenêtres, adaptation de la hauteur des appareils sanitaires pour une utilisation par des enfants dans le but du maintien de la capacité d'accueil actuelle.
- Autres éléments spécifiques : les travaux permettront également la pose de panneaux phoniques dans les salles de vie, un réaménagement de l'espace extérieur
- Outre la mise en conformité par rapport au SCAJE, la réalisation de ces travaux permettra une meilleure qualité d'accueil des enfants et l'amélioration des conditions de travail du personnel éducatif.

Le coût total du projet se répartit comme suit :

- Travaux préparatoires : 16 000 CHF
- Travaux de construction et aménagement : 335 000 CHF
- Honoraires et études : 19 000 CHF
- Aménagements extérieurs : 23 000 CHF
- Fais secondaires : 7000 CHF

Détails du projet

Les représentants de la Municipalité ont présenté à la commission :

- Le plan des travaux et les principales étapes du calendrier (début des travaux prévu en juin 2026, durée estimée : 3 mois, phasage selon le maintien de l'accueil).
- Les motivations principales du projet, notamment :
  - Adaptation de la crèche aux nouvelles normes (sécurité des enfants, sécurité incendie, accessibilité, confort acoustique).
  - Réponse à la demande de places de garde.
  - Amélioration des conditions de travail du personnel éducatif et logistique.
- Les autorités communales ont en outre répondu aux questions de la commission ad hoc suivantes :
  - Comment ont été calculé les besoins en place pour le futur ?

« Le dimensionnement du projet a été pensé pour un maintien de la structure à 37 places. Toutefois, les aménagements pourraient permettre la mise en place, au besoin, d'un second groupe de trotteurs pour un total de 44 places.

Le traitement du besoin en nombre de place est complexe. Des demi-journées sont proposées et la simultanéité des demandes est problématique. (Par exemple, une forte demande les mardis et jeudis et une difficulté à remplir les mercredis et vendredis) »

  - Que se passe-t-il en cas d'opposition sur le projet ?

« En cas de refus du projet par le conseil, il faudrait retourner auprès du SCAJE pour discuter comment restructurer notre institution avec les locaux actuels. Si aucune solution ne semble envisageable du fait des limitations de notre infrastructure, le SCAJE pourrait aller jusqu'à la fermeture de la structure. »

Si le projet devait faire état d'une opposition dans le cadre de la mise à l'enquête qui venait à dépasser le délai de la dérogation liés aux aménagements, actuellement au 31.12.2026, nous devrions négocier un prolongement avec le SCAJE. Du fait de la concrétisation du projet, au travers de la mise à l'enquête, le SCAJE validerait probablement une prolongation le temps de la procédure. »

Financement

Le projet est financé par le ménage communal.

- L'amortissement se fera sur 30 ans.

Discussion au sein de la Commission

Les membres de la commission ont exprimé les points suivants :

- Résumé des questions soulevées : pertinence du projet, coûts, alternatives envisagées, incidences sur le fonctionnement de la crèche

Au-delà du 30 juin 2026, le SCAJE ne reconduira plus les dérogations actuellement accordées pour l'exploitation de la crèche dans le bâtiment Christinet II. Si le préavis n'est pas accepté la crèche pourrait rester temporairement ouverte avec 22 places (au lieu des 37, voire 44 accordées) ce qui n'est pas viable financièrement sur le long terme.

La centralisation de la crèche dans le bâtiment Christinet II permettra de libérer le local jouxtant l'épicerie et de le réaffecter en local commercial, source de revenu pour la commune.

Le projet de réaménagement de la crèche dans le bâtiment Christinet II coïncide avec la fin du modèle des appartements protégés et le nouveau projet pour les Séniors. Les appartements du 2ème étage restent disponibles à la location et les deux locataires actuels peuvent maintenir leur logement.

Il s'agit du premier réel investissement communal pour la crèche. Jusque-là, les travaux de mise en conformité relevaient plus du bricolage et ont demandé peu d'investissement.

La crèche resterait ouverte durant les travaux. Ceux-ci débuteraient en Juin 2026 par l'aménagement de l'un des appartements vide, pour la nurserie. Celle-ci serait directement opérationnelle à la rentrée.

Le projet nous semble bénéfique pour la commune car il apporte un réel service aux familles et rend la commune attractive. L'implantation actuelle au centre du village est idéale car proche de l'école, de l'auberge, elle amène de la vie au village et nous semble bénéfique pour renforcer le tissu social au sein de la commune.

- Globalement, la Commission a reconnu la nécessité du projet et la bonne préparation du dossier.

Remarques et propositions de la commission ad hoc

- Comme l'ensemble du réaménagement reste à réaliser et que ces espaces seront destinés à accueillir de jeunes enfants, il serait souhaitable de profiter des travaux pour privilégier des solutions filaires et éviter l'utilisation de connexions sans fil. Cette approche permettrait de réduire au minimum leur exposition aux ondes.
  Les jeunes enfants sont extrêmement sensibles aux technologies sans fil.

- Serait-il possible de pouvoir réutiliser du mobilier (comme les cuisines) pour les réaffecter dans d'autres bâtiments communaux (le chalet du Shérif par exemple) ?

- Le délai est très court pour pouvoir réfléchir et éventuellement demander des modifications, nous aurions aimé recevoir ce préavis plus tôt.
- Aucune discussion ne nous semble possible sur le projet en lui-même (plans de l'architecte) car il répond strictement aux normes du SCAJE.

Conclusions et recommandation

Au vu de ce qui précède, la Commission ad hoc

- Recommande l'adoption du préavis municipal **n° 40/2026 Demande d'un crédit de réalisation – aménagement de la crèche – Chrisinet II .**
- Approuve la demande d'un crédit de 400 000 CHF pour les travaux de réaménagement de la crèche dans le bâtiment Cristinet II.

La décision a été adoptée à l'unanimité.

Fait à Le Vaud, le 16 Avril 2026

Pour la Commission :

DI TULLIO Anne

ENZLER Karen

GETAZ Pierre-André

HUMBERT François-Lionel

ROCHAT David